

# Assistance en matière de location disponible : Obtenir et maintenir l'aide

---

Release Date: fév 24, 2021

**Les sinistrés de l'ouragan Zeta peuvent être éligibles à une aide au loyer pour un logement temporaire par le biais du programme individuel et familial de la FEMA. La FEMA paie le loyer, y compris une caution, pour un autre endroit que votre logement endommagé.**

La location peut être une maison, un appartement ou un hôtel qui vous permet de rester à proximité de votre travail, de votre domicile, de votre école et de votre lieu de culte. L'aide couvre les services publics essentiels tels que l'électricité et l'eau, mais pas le câble ni l'internet.

Le montant du loyer accordé est calculé sur la base des taux du marché pour votre région, tels que déterminés par le ministère américain du logement et du développement urbain.

Pour continuer à bénéficier de l'aide au loyer, vous devez prouver que votre besoin est permanent, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de logement convenable disponible ou que votre plan de logement permanent n'a pas encore été réalisé sans que cela soit de votre faute. Si vous avez l'intention de demander une aide au loyer continue, vous aurez besoin de reçus pour prouver que vous avez utilisé l'aide pour payer votre loyer. Les bénéficiaires doivent conserver les reçus pendant trois ans.

Vous pouvez avoir droit à une aide continue si vous :

- Pouvez justifier de besoins financiers liés à la catastrophe ;
- Prouvez que vous élaborez un plan de logement à long terme ou permanent ou que vous faites des progrès dans ce sens. L'estimation des réparations faite par un entrepreneur peut indiquer des progrès.



**FEMA**

Page 1 of 3

Un plan de logement permanent est un plan qui vous permettrait de retourner dans un logement permanent sûr, sanitaire et fonctionnel dans un délai raisonnable. Vous devez continuer à vous efforcer d'obtenir un logement permanent pour pouvoir continuer à bénéficier de l'aide au loyer.

Si vous avez un besoin continu, vous devez demander l'aide pour continuer. Pour ce faire :

- Si vous êtes locataire, contactez la FEMA et demandez une Déclaration de besoin continu d'aide à la location.
- Si vous êtes propriétaire, le document est normalement envoyé par la poste au bénéficiaire de l'aide au loyer 15 jours après l'approbation de l'aide.
- Renvoyez le formulaire à la FEMA soit par courrier à l'adresse suivante : FEMA, P.O. Box 10055, Hyattsville MD 20782-8055, en le faxant au (800) 827-8112, ou en le téléchargeant sur votre compte du Centre d'assistance en cas de catastrophe de la FEMA, disponible en ligne à l'adresse [DisasterAssistance.gov](https://www.fema.gov/disaster-assistance).

L'aide au loyer peut être prolongée pour des périodes de trois mois jusqu'à 18 mois au maximum à compter de la date de la déclaration de la catastrophe par la FEMA.

Pour avoir droit à une aide au loyer continue, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous avez bénéficié d'une première aide au loyer et l'avez utilisée comme prévu.
- Vous ne pouvez pas retourner à votre domicile parce qu'il est inaccessible ou non habitable en raison de la catastrophe.
- Vous n'avez pas suffisamment d'argent pour vous loger sans aide.
- Vous ne recevez pas d'aide au logement temporaire d'une autre source.
- Vous fournissez le statut de votre plan de logement permanent.



Ces pièces justificatives devront accompagner la demande dûment remplie :

- Situation des revenus du ménage avant la catastrophe et actuels.
- Copies du bail avant le sinistre, des factures de services publics et des informations sur l'assurance du locataire.
- Copie du bail ou du contrat de location signé par vous et le propriétaire.
- Les reçus de loyer, les chèques annulés ou les mandats attestant que l'aide au loyer a été utilisée pour payer les dépenses de logement.

Les sinistrés de l'ouragan peuvent recevoir jusqu'à 18 mois d'aide au loyer pendant qu'ils avancent dans la recherche de solutions à long terme.

Vous devez tenir la FEMA informée de vos coordonnées et de votre situation en matière de logement.

Pour les dernières informations sur l'ouragan Zeta, consultez [Louisiana Hurricane Zeta \(DR-4577-LA\)](#). Ou, suivez le compte Twitter de la région 6 de la FEMA à l'adresse [FEMA Region 6 \(@FEMARegion6\) / Twitter](#).

